



Intervention de Guy THONNAT au nom de la FNEC FP FO 43

Mes chers camarades

Nous sommes rassemblés aujourd'hui au Puy, comme dans toutes la France et au Ministère à l'appel des fédérations FO – CGT et SUD pour obtenir le retrait du projet de décret sur l'évaluation préparé par la Ministre.

Dans le département, ces organisations n'ont pas souhaité participer et nous le regrettons comme nous regrettons l'absence du SNUipp et du SNES 43 qui ont pourtant signé avec FORCE OUVRIERE des communiqués communs contre ce projet. Je salue cependant les collègues de Jules Valles qui ont adopté une position commune SNES /FO et qui sont là aujourd'hui.

Que contient ce projet de décret ?

Ce projet remet en cause le statut des personnels et nombre de leurs garanties actuelles.

Il substitue aux règles collectives de gestion des carrières, l'arbitraire du mérite « individuel »

Il place les enseignants sous tutelle.

Il s'inscrit dans un processus de modifications des grilles d'avancement dans la classe normale et d'accès à la hors classe.

Il instaure une classe exceptionnelle réservée à une minorité.

Il supprime la note d'inspection et instaure un nouveau mode d'évaluation professionnelle qui comporterait 2 modalités :

1. L'accompagnement
2. Et les rendez-vous de carrière.

Qu'est-ce que l'accompagnement ? C'est **vosre stagiarisation à perpétuité**. C'est la multiplication de visites dans notre classe et pas seulement

menées par des inspecteurs. C'est la notion d'accompagnement continu, qui induit une formation qui ne se fera plus sur la base du volontariat. Mais une « conformation » dans le cadre de remédiation dont il y a fort à parier qu'ils auront lieu en dehors des heures de classe.

C'est enfin **la remise en cause de la liberté pédagogique individuelle** avec la généralisation de l'accompagnement collectif. Il s'agira de vérifier si vous vous conformer au projet d'établissement ou au projet éducatif territorial.

Quant au rendez vous de carrière, il s'agit de la mise en place d'un entretien professionnel basée sur une grille de compétences, qui n'a rien à voir avec le cœur de notre métier, puisque la plupart des compétences concernées ne concernent pas le métier :

« Coopérer au sein d'une équipe – Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques - Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école. »

On peut légitimement s'inquiéter de comment seraient évalués nos collègues du PUY, qui refusent aujourd'hui de signer une charte avec les parents et les élus du PUY dans laquelle ils s'engagent à être polis, respectueux des règles,... (Jean Marie va vous expliquer ça tout à l'heure)

Et nos collègues de Vieille Brioude, comment pourraient-ils être jugés comme « excellents » alors que la mairie et 2 ou 3 parents ont monté la cabale que l'on sait. (Vincent va vous donner des infos là-dessus aussi).

Et puis, l'entretien d'évaluation : c'est une saloperie intégrale. Nous le savons. C'est ce mode de management que la direction de France Télécom et aujourd'hui de la Poste ont utilisé ou utilisent encore contre ses personnels avec les résultats que l'on sait.

Placer seul face à notre hiérarchie, c'est le règne de l'arbitraire qui s'ouvre. Nous savons que cela générera ce qu'ils appellent des risques psychosociaux. C'est pourquoi nous demandons que les CHSCT soient saisies de cette question ce que le Ministère et ses complices de l'UNSA et de la FSU se refusent à faire.

Et puis au droits collectifs sur la carrière, ils substituent **les « rendez vous de carrière »**. 30% des excellents pourront bénéficier à la tête du client d'un avancement (accélération de 1 an). Pour le plus grand nombre d'entre nous, ce sera l'avancement sur le mode de l'ancienneté avec en prime un allongement de carrière.

Et puis il y a **l'escroquerie de la hors classe**. En particulier pour les PE. En diminuant considérablement le volume des promouvables, le Ministère va faire des économies. En Haute-Loire, nous allons avoir moins de promus qu'avant. Et ils se trouvent des organisations (l'UNSA et la FSU) pour ne pas les nommer pour applaudir.

Et puis en lien avec ce décret, il y a **la pseudo revalorisation**.

Quelques misérables points d'indice, l'intégration de l'ISAE et de l'ISOE progressivement dans le salaire, 0.6% sur le point ne sauraient compenser le gel du point d'indice depuis 2010 – l'augmentation des cotisations de 7.85% à 11.1% en 2020.

En fait, quelques uns d'entre nous vont gagner des clopinettes (8.5€/ mois sur le net pour reprendre une exemple concret).

Beaucoup vont perdre. Et à commencer sur la paie de Janvier. Il paraît qu'il y aurait un bug informatique et que tout rentrera dans l'ordre en mars. Mais peut-être que le ministère est plus occupé à gérer un effet d'annonce avant les présidentielles qu'à revaloriser vraiment les enseignants.

Alors mes camarades, nous ne voulons pas l'aumône mais un vrai salaire et le rattrapage depuis 2010 soit **8% et 50 points d'indice pour tous !**

Alors au CT Ministériel, la Ministre une fois de plus à trouver des soutiens : l'UNSA et la FSU qui ont voté

POUR. Mais elle s'est heurtée également à **un axe de la résistance** :

CGT – SUD le SNALC et FO ont voté contre son projet. La mobilisation engagée est importante. Près d'un enseignant sur deux a contresigné la pétition dans le département. Des dizaines de réunions se sont tenues. D'autres se construisent.

Les organisations FO – CGT et SUD ont écrit à la Ministre, sans réponse comme à son habitude.

Alors nous ne devons pas en rester là. En 2012, nous avons fait reculer CHATEL ou plus exactement son successeur PEILLON avait dû tenir compte de la mobilisation et abroger un projet similaire. Nous ne devons pas lâcher.

Nous avons des perspectives qui s'ouvrent : **le 7 mars prochain**, les hospitaliers, l'Action Sociale, les salariés de la sécurité sociale, de nombreuses unions départementales appellent à la mobilisation, à la GREVE et à la manifestation nationale sur leurs revendications. La fédération FO des fonctionnaires envisage de se joindre au mouvement. Le SNUDI FO et la FNEC FP FO appellent d'ores et déjà à la réussite de ce mouvement.

Quand nos camarades hospitaliers se mobilisent avec la CGT et SUD contre les GHT, ils défendent leurs revendications et le service public. Idem pour les salariés de la sécurité sociale qui se mobilisent à l'appel de FO et CGT pour défendre à la fois l'institution et leurs revendications.

Alors cette journée du 1^{er} février est un marche pied vers une mobilisation croissante. En pleine campagne électorale, le mouvement syndical montre son indépendance et agit sur son terrain celui des revendications.

Alors nous vous appelons à continuer de militer, d'expliquer, de convaincre vos collègues. Amenez-les au syndicat, dans les réunions et préparons ensemble les nouvelles échéances et en particulier le 7 mars.

Je vous remercie.